



MUNICIPALITÉ
DE

Dixville

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le *règlement n° 161-14* modifiant le « *Règlement de zonage n° 117* ».

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE le règlement 161-14 modifiant le règlement de zonage numéro 117 afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié de la municipalité de Dixville (ajout d'un PPU secteur noyau villageois) est entré en vigueur le 27 juin 2014.

Une copie du règlement peut être consultée à l'Édifice municipal situé au 251, chemin Parker à Dixville du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00.

DONNÉ À DIXVILLE, ce 10^e jour du mois de juillet 2014.

Sylvain Benoit, secrétaire-trésorier